Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N04CC030326-DE

Délibération du conseil communautaire
N°04-CC030326

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle Saint-Fiacre à Radenac, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, François-Denis MOUHAOU, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy à Christophe MARCHAND ; Carolle LE FUR de Rohan à Victorien LEMAN.
Excusés : Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec.

Reprise anticipée et affectation des résultats à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 12 février 2026

Considérant qu'en M57 et M4 applicable aux SPIC, le résultat de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant que suite à la clôture au 31 décembre 2025 du budget annexe énergie actée par délibération du 2 décembre 2025, il convient d'affecter le résultat de clôture au budget principal,

Considérant le vote des Comptes Financiers Uniques à intervenir ultérieurement,

Considérant la nécessité de reprise anticipée des résultats dans les budgets supplémentaires 2026 du budget principal et des budgets annexes,

La reprise anticipée et l'affectation des résultats de la gestion 2025 pour les budgets principal et annexes est proposée comme suit :

Budget Principal :

Les résultats anticipés 2025 font apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de 4 632 713,96 €
- un excédent d'investissement de 2 528 311,24 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N04CC030326-DE

Suite à la clôture du budget autonome Energie au 31 décembre 2025, il convient d'intégrer les résultats 2025 de ce budget autonome aux résultats 2025 du budget principal.

Les résultats anticipés 2025 du budget Energie font apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de 21 907,94 €
- un excédent d'investissement de 0 €

Le résultat anticipé 2025 du budget principal, après intégration des résultats anticipés 2025 du budget Energie, s'établit donc à :
- un excédent de fonctionnement de 4 654 621,90 €
- un excédent d'investissement de 2 528 311,24 €

REPRISE ATICIPEE ET AFFECTATION :

- **Affectation en investissement au 1068 : + 2 000 000 €**
- **Inscription de l'excédent d'investissement en 001 : 2 528 311,24 €**
- **Reprise en report à nouveau en exploitation au compte 002 : 2 654 621,90 €**

Budget annexe Assainissement :

Les résultats anticipés 2025 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 715 796,50 €
- un excédent d'investissement de 976 556,82 €

REPRISE ATICIPEE ET AFFECTATION :

- **Affectation en investissement au 1068 : + 640 796,50 €**
- **Inscription de l'excédent d'investissement en 001 : 976 556,82 €**
- **Reprise en report à nouveau en exploitation au compte 002 : 75 000 €**

Budget annexe Eau Potable :

Les résultats anticipés 2025 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 356 816,82 €
- un excédent d'investissement de 2 399 684,29 €

REPRISE ATICIPEE ET AFFECTATION :

- **Affectation en investissement au 1068 : + 1 281 816,82 €**
- **Inscription de l'excédent d'investissement en 001 : 2 399 684,29 €**
- **Reprise en report à nouveau en exploitation au compte 002 : 75 000 €**

Il n'y a pas de résultat à affecter pour les budgets annexes Immobilier d'Entreprises, Mobilité et Camping.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260303-N04CC030326-DE

Budget annexe Immobilier d'Entreprises :

Les résultats anticipés 2025 font apparaitre :

- un excédent de fonctionnement de 3 949 944,87 €
- un déficit d'investissement de - 2 944 340,99 €

REPRISE ANTICIPEE :

- **Inscription du déficit d'investissement en 001 : 2 944 340,99 €**
- **Reprise en report à nouveau en exploitation au compte 002 : 3 949 944,87 €**

Budget annexe Mobilité :

Les résultats anticipés 2025 font apparaitre :

- un solde de fonctionnement de 0 €
- un déficit d'investissement de - 177 287,28 €

REPRISE ANTICIPEE :

- **Inscription du déficit d'investissement en 001 : 177 287,28 €**

Budget annexe Camping :

Les résultats anticipés 2025 font apparaitre :

- un déficit de fonctionnement de - 125 594,46 €
- un excédent d'investissement de 391 280,08 €

REPRISE ANTICIPEE :

- **inscription de l'excédent d'investissement en 001 : 391 280,08 €**
- **Reprise en dépense d'exploitation au compte 002 : 125 594,46 €**

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la reprise anticipée et l'affectation anticipée des résultats de la gestion 2025 pour les budgets principal et annexes telles que proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

Pontivy Communauté